



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Arrêté N°2023-259**

**Objet : OUVERTURE DU CABINET DENTAIRE GEROT –  
ZA DES VERNAYS 74210 DOUSSARD**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 122-5, R 162-12 et R 143-39 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R 162-9 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'Intérieur du 25 Juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDt2021-0434 du 24 février 2021 portant modification de l'arrêté préfectoral n°DDT 2017-777 du 14 mars 2017 portant création de la commission de sécurité et de la commission d'accessibilité ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées en date du 20 juin 2023,

Vu la déclaration d'achèvement de travaux en date du 16 août 2023 établie par Mme Boyadjian pour le compte du demandeur Dr Coraline GEROT, relative à l'AT07410423X0002 à laquelle est annexée l'attestation sur l'honneur de respect des prescriptions d'accessibilités en matière d'ERP,

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'établissement Cabinet dentaire – Coraline GEROT – FG&CO type U catégorie 5 sis 600, rue du Couardet – ZA des Vernays – 74210 DOUSSARD est autorisé à ouvrir au public.

**Article 2 :**

L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Arrêté N°2023-259**

**Objet : OUVERTURE DU CABINET DENTAIRE GEROT –  
ZA DES VERNAYS 74210 DOUSSARD**

panique précités. Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant.

Une ampliation sera transmise à :

- M. le préfet,
- M. le commandant de la brigade de gendarmerie

Fait à Doussard, le 29 septembre 2023

Le Maire,

Michel COUTIN

